

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du SIDERE du mercredi 10 décembre 2025 à 18h30 à Luins

M. le Président Luc Pellet ouvre la séance à 18h30. Il remercie la Commune de Luins pour son accueil et excuse M. François Delafoge qui est absent pour des raisons médicales.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025
3. Nomination d'un membre au CODIR
4. Assermentations
5. Communications du bureau
6. Communications du CODIR
7. Préavis N° 8/2025 relatif au budget 2026
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. Appel

Présents :

Délégation fixe : Mmes Mireille Aguirre, Olivia Guyot Unger, Isabelle Gachet, Cécile Rod, MM. Olivier Dumuid, Philippe Parmelin, Kurt Muller, Luc Pellet, Martial Besson
Suppléants : M. Patrick Vonnez
Délégation variable : Mmes Binia Ris, Valérie Schlup, MM. Frédéric Baumgartner, Roland Widmer, Cédric Chabloz, Gérald Groux, Jean-Michel Dumartheray, Bernard Graber, Steve Jaquier, Alain Fillettaz, Rodolphe Balmer, Rolf Keller, Jacques Tschudin, Christian Hay, Hans-Peter Brunner
Suppléants : Mme Emilie Burra-Joly, MM. Raphaël Parmelin, Tanguy Rolaz, Pierre-Yves Bassin, Carmelo Nicolo
Comité de direction : Mmes Myriam Gaillard Houriet, Viviane Subri, Margareth Ruchti, MM. Jacques Cauderay, Eric George, Francis Mondoux, Claude Molteni, Jean-Christophe Birchler, Jörg Dreier, Jürg Minder

Excusés :

Délégation fixe : MM. Régis Widmer, Didier Blanchard
Suppléants : Mmes Laurence Pinel, Natacha Jaquier
Délégation variable : MM. Robin Mani, Daniel Bovy, Sébastien Miaz, Xavier Paternot, Cédric Panchaud
Suppléants : MM. Olivier Croutaz, Pierre Wavre, Laurent Besso,
Comité de direction : MM. Jean-Pierre Moret, François Delafoge

Absents :

Délégation fixe : M. Andreas Meyer
Suppléants : Mme Florence Pernet, MM. Denis Dumartheray, Nicolas Walter
Délégation variable :
Suppléants : Mme Coralie Pache
Comité de direction :

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M Luc Pellet rappelle que les suppléants ne sont autorisés à voter que lorsqu'ils remplacent un représentant de leur Commune.

M. Luc Pellet remercie de leur présence Mmes Maud Bauduret, cheffe de service et Catherine Dubois-Pèlerin, secrétaire du SIDERE.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre au CODIR

M. Luc Pellet signale que nous avons été informés par la Commune de Bougy-Villars que Mme Myriam Gaillard Houriet quitte ses fonctions au sein du CODIR du SIDERE au 31 décembre 2025. La Commune de Bougy-Villars a désigné son remplaçant en la personne de son syndic, M. Claude-Olivier Rosset. M. Luc Pellet propose à l'assemblée d'élire M. Claude-Olivier Rosset par anticipation pour permettre son entrée en fonction au 1^{er} janvier 2026. M. Claude-Olivier Rosset est élu tacitement.

4. Assermentations

Pour le Conseil intercommunal, Mmes Emilie Burra-Joly et Olivia Guyot Unger sont appelées et solennisent la promesse légale.

Pour le CODIR, M. Claude-Olivier Rosset est appelé et solennise la promesse légale.

5. Communications du bureau

M. Luc Pellet donne les dates des différentes séances prévues en 2026. Celles-ci auront dorénavant lieu le jeudi, afin d'éviter des collisions de dates récurrentes. La première séance du Conseil intercommunal de 2026 se tiendra le 19 mars à Féchy. Les séances des Commissions des finances et technique auront lieu le 26 février. La séance relative aux comptes est également prévue le 25 juin à Gilly. Les séances de la Commission de gestion et, si nécessaire Commissions des finances et technique, sont agendées au 4 juin. Comme déjà annoncé pour celles et ceux qui sont concernés, la séance d'assermentation se tiendra à Bougy-Villars le 29 juin. Des séances supplémentaires sont possibles en fonction des préavis que nous soumettra le CODIR.

M. Jacques Tschudin fait remarquer que le 25 juin 2026 a lieu l'assermentation du Conseil communal de Rolle. Il propose de décaler la séance à la semaine d'avant, car toute la dernière semaine de juin, il y a les asserrmentations de la région de Nyon.

Mme Myriam Gaillard Houriet signale que la Commune de Bougy-Villars ne pourra pas accueillir le Conseil intercommunal pour la séance d'assermentation du 29 juin.

M. Luc Pellet a pris note que la date de la séance concernant les comptes et le lieu des asserrmentations sont encore à définir.

6. Communications du CODIR

En premier lieu, M. Francis Mondoux souhaite un prompt rétablissement à M. François Delafoge, qui a subi une intervention chirurgicale aujourd'hui-même.

Concernant la qualité de l'eau du lac, notre service a été surpris du courrier reçu des Cantons de Genève, Vaud et Valais qui annonçait que de récentes analyses avaient mis en évidence une teneur moyenne en 1,2,4-triazole de 0,7 microgramme par litre d'eau, dépassant ainsi la limite de 0,1 microgramme par litre préconisée par l'ANSES (Agence Nationale Française de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation). Cette façon de nous mettre devant le fait accompli et de nous demander quelles mesures nous allons prendre

n'est pas admissible. Pour le moment, notre station de filtration ne peut retenir ce micropolluant. Heureusement, l'eau du lac est le plus souvent mélangée avec les eaux des sources, ce qui dilue la concentration du 1,2,4-triazole. Un courrier adressé aux députés des districts de Nyon et Morges dénonce cette situation et demande d'appliquer le principe du pollueur payeur.

Concernant la nouvelle station de filtration, le Comité de direction a adjugé une campagne d'analyse des eaux du lac sur une année avec 88 points de mesure à la société SCITEC à Lausanne. C'est la première étape pour le remplacement de notre station de filtration de Champ-Jaillet.

M. Francis Mondoux termine en remerciant chaleureusement Mme Myriam Gaillard Houriet, entrée au Comité de direction du SIDERE en 2018 et qui quitte la Municipalité de Bougy-Villars au 31 décembre de cette année.

7. Préavis N° 8/2025 relatif au budget 2026

M. Francis Mondoux donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Hans-Peter Brunner donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Luc Pellet signale qu'une petite coquille s'est glissée dans le titre du rapport de la Commission, à savoir qu'il s'agit bien du préavis 8/2025 et non 8/2026 et dans le préambule, au 3^{ème} paragraphe, il faut lire la présentation du budget 2026. M. Luc Pellet ne demande pas de correction formelle.

M. Francis Mondoux signale que, comme les membres ont pu le constater, le préavis concernant le budget 2026 a changé de visage. En effet, ce dernier a été établi par notre cheffe de service, Mme Maud Bauduret, avec sa touche personnelle dont le fond et la forme sont un peu plus techniques. Cette présentation avec plus d'explications et de tableaux comparatifs, en partie demandée par la CoFin et la CoGest, permettra à chacune et chacun des membres d'avoir une vision d'ensemble détaillée sur les coûts et l'évolution financière du SIDERE.

M. Rolf Keller remarque que le document est en effet très complet et que les graphiques très bien faits, ce qui donne une bonne vue sur ce qui s'est passé. Sa question porte sur les charges sociales, qui lui semblent en augmentation par rapport aux salaires. De plus, il aimerait confirmation que la diminution des frais d'entretien est bien due au fait qu'un certain nombre de travaux passent par préavis.

Mme Maud Bauduret répond qu'avec MCH2 les charges sociales AVS, AI sont séparées et que c'est plus détaillé qu'avant. Les charges sociales ont été recalculées précisément dans ce budget. Cela correspond plus à la réalité.

En ce qui concerne le compte d'exploitation, nous sommes en effet revenus en arrière par rapport au budget de l'année dernière. L'année précédente, une énorme somme avait été mise dans le compte d'exploitation pour des travaux, mais c'était une façon de fonctionner erronée, car les investissements de plus de CHF 50'000.00 doivent forcément passer par un préavis. Cette année, le montant budgétisé pour les frais d'entretien correspond plus à des travaux classiques d'entretien. Tous les futurs investissements seront passés par l'intermédiaire de préavis, ce qui ne se faisait pas précédemment et qui était une erreur.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 8/2025 du Comité de direction du SIDERE relatif au budget 2026
 - entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
 - considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour
- décide
- d'adopter le budget 2026 tel que présenté

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 10 décembre 2025.

8. Divers et propositions individuelles

- M. Christian Hay désire saluer l'évolution de notre administration depuis l'arrivée de Mme Maud Bauduret. Il se réjouit de voir comment le CODIR proposera un nouveau tarif de l'eau.

M. Luc Pellet remercie l'assemblée pour l'excellente tenue des débats tout au long de l'année, il remercie également le CODIR et le personnel du SIDERE et adresse ses meilleurs vœux de rétablissement à M. François Delafoge.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 18h55.

Le Président
Luc Pellet

La Secrétaire
Claire-Lise Jorand